

(N° 119.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 MAI 1882.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi portant approbation de contrats relatifs à des aliénations de biens domaniaux.

(Voir les n° 211 et 228, session 1881-1882, de la Chambre des Représentants, et 114, même session, du Sénat.)

Présents : MM. BISCHOFFSHEIM, Président, le Baron BETHUNE, JANSSENS  
et DEVADDER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose d'approuver :

1° La vente faite à la ville de Vilvorde des terrains et bâtiments de l'ancienne caserne d'infanterie d'une contenance de 37 ares 78 centiares;

2° La convention du 9 février 1882, régularisant la situation créée par la vente consentie par la ville d'Ostende au sieur Orlandini, de terrains d'une contenance de 616 mètres 73 décimètres provenant de l'ancien chemin de ronde de la place d'Ostende ;

3° La convention du 14 février 1881 portant échange d'une partie de chemin du halage du canal de Plasschendaële à Nieupoort contenant 20 ares 63 centiares contre un terrain de 8 ares 80 centiares appartenant à M. le comte de Kerchove de Denterghem ;

4° La cession gratuite aux hospices de Bruxelles d'un terrain de 9 hectares 80 centiares dépendant des dunes de Middelkerke destiné à l'établissement d'un hospice pour les enfants rachitiques.

Ce Projet de Loi a été adopté par la Chambre des Représentants dans sa séance du 12 mai par 68 voix contre 1 abstention.

*Le Rapporteur,*  
DEVADDER.

*Le Président,*  
J.-R. BISCHOFFSHEIM.